

INFORMATIONS AUX MARCHEURS

DEPART ET ARRIVEE : *FOYER RURAL DE GUINGLANGE (57)*
Place de l'église, 57690 Guinglange

HORAIRES : De 7 à 13H30 pour les 5 et 10 km ; arrivée jusqu'à 17 heures
De 7 à 12H30 pour les 20 km ; arrivée jusqu'à 17 heures

PARCOURS : 5, 10 et 20 km
Les parcours à travers champs et forêts sont fléchés.
« Distances » sans difficultés particulières. Ouvert à tous.

COTISATION DE PARTICIPATION : la licence de participation F.F.S.P. est délivrée au départ contre **une cotisation de participation sans souvenir de 2 €**. Portant les timbres de contrôle, elle donne droit aux tampons IVV sur les carnets internationaux disponibles au retour.

PRE-INSCRIPTIONS : avant le 17-09-2019

INSCRIPTIONS : Dalmard Jean Marie 60, Helfling 57690 GUINGLANGE au numéro suivant : 03-87-64-31-93

RECOMPENSES : aux groupes de plus de 25 personnes

ASSURANCE : la F.F.S.P. est garantie en RC auprès de GROUPAMA.
L'inscription à la manifestation vaut déclaration de bonne santé

RAVITAILLEMENT : boissons et petites collations gratuites à tous les points de contrôle. Vente de boissons et repas à l'arrivée.

POUR LES REPAS, RÉSERVATION AVANT LE 17-09-2019 AU 03-87-64-31-93
CHEZ :DALMARD Jean Marie, 60 rue de Helfling 57690 GUINGLANGE

AVIS IMPORTANT : Les chiens doivent être tenus en laisse. Vous devez respecter le forêt et le code de la route. Les enfants de moins de 10 ans doivent être accompagnés d'un adulte. Les déchets seront jetés dans des poubelles prévues à cet effet.

Ne pas s'éloigner des sentiers balisés.

SECOURISME : assuré par le Centre de secours du DUF.

URGENCE :112

La marche aura lieu quelles que soient les conditions météorologiques, sauf en cas d'arrêté préfectoral ou municipal.

FOYER RURAL DE GUINGLANGE

GUINGLANGE
France – Moselle

19^{ème} Marche Populaire Internationale



Fédération Française
des Sports Populaires
FFSP



Dimanche 22 Septembre 2019

Parcours de 5, 10 et 20 km



Partenaires de la FFSP

MEMBRE DE LA FEDERATION FRANCAISE DES SPORTS
POPULAIRES N°F 0990
VISA FFSP N° 201957123T
Internet : <http://www.ffsp.fr> ✉ : contact@ffsp.fr
 facebook.com/ivv.france



Agrément ministériel du 20 Juin
2006

Reconnue de mission d'utilité
publique
par arrêté N°012156 du 2 août 2001

Ne pas jeter sur la voie publique.

Imprimé par nos soins